

# Séance du Jeudi 24 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Le Clos de l'Arpent en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

## Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand  
M. CHIGNON Joël  
M<sup>me</sup> DALIBARD Fabienne (arrivée à 20h)  
M<sup>me</sup> FAVIER Marie  
M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume  
M. LAMBERT Loïc  
M. LEPRINCE Augustin  
M. MAGNEZ Jean-Pierre  
M<sup>me</sup> RONCIN Magali  
M<sup>me</sup> SAULEAU Sophie  
M<sup>me</sup> SAUNIER Fabienne (arrivée à 20h)  
M<sup>me</sup> TERRIEN Jacqueline  
M<sup>me</sup> TOUCHET Laurence

Etaient excusés : M. MAUGIN Jackie et M<sup>me</sup> REBILLARD Sophie

Etait absent :

Présents : 13

Votants : 13

Elu secrétaire : M<sup>me</sup> DALIBARD Fabienne

---

## Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 juillet 2020

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

---

## **SOMMAIRE**

- Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de matériels signalétiques (plaques rues et lieu-dit, n° d'immeubles...)
- Adhésion au Réseau des Collectivités pour l'année 2020
- RPI – convention de fonctionnement – répartition des charges
- Définir la date de l'arrêt des régies de la commune
- Modification du tarif de la participation familiale garderie
- Tarifs communaux pour l'année 2020
- Désignation d'un coordinateur et de deux agents recenseur pour le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021
- Pôle médico-social Bais/Hambers, recherche de sponsoring
- Décisions du maire
- Demande d'installation d'un abris bus au lieu-dit « La Léverie »
- Informations diverses : Demande de M<sup>me</sup> LUCAS pour recharger sa voiture électrique occasionnellement

---

## **2020-38 Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de matériels signalétiques (plaques rues et lieux-dits, n° d'immeubles...)**

Considérant les besoins similaires des communes du « secteurs Nord » des Coëvrons de mettre en place des marchés pour l'achat de fournitures de « signalétiques ADRESSAGE » dans le cadre du déploiement de la fibre optique, M. le Maire expose la mise en place d'un groupement de commandes et en présente les modalités de mises en œuvre par la Commune de Bais, représentante du groupement :

Recensement des Communes intéressées par cette démarche collective,

- Recensement prévisionnel des besoins de chacune d'elle,
- Mise en place d'une convention d'adhésion au Groupement de commandes et lancement d'une consultation de prestataires pour ces diverses fournitures,
- Une fois le prestataire désigné, passation à celui-ci par chacune des communes de leurs besoins respectifs.

Dans la mesure où la Communauté de Communes des Coëvrons et la commune d'Evron avaient déjà eu récemment recours à ce type de montage, il est proposé de confier les trois premières étapes listées ci-dessus à la coordinatrice du pôle territorial Nord du territoire des Coëvrons et d'ouvrir cette démarche à l'ensemble des communes mutualisées mais aussi non mutualisées avec la Communauté de Communes des Coëvrons.

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

CONSIDÉRANT le besoin commun de mettre en place des marchés pour les matériels de signalétiques d'adressage ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'organiser un groupement de commandes entre les communes mutualisées et non mutualisées sur le secteur Nord des Coëvrons (communes de l'ex-CCBais intéressées) ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont les résultats sont :**

Votants : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

**DÉCIDE :**

- **D'ADHÉRER au groupement de commandes avec les communes de l'ex-CCBais intéressées pour l'achat de fournitures de signalétiques nécessaires au nouvel adressage (plaques de rues et lieux-dits, n° immeubles, supports... ;**
- **DÉSIGNE la commune de Bais comme coordinatrice de ce groupement de commandes ;**
- **DÉCIDE que la CAO compétente pour ce groupement de commandes est celle de la commune de Bais**
- **DÉCIDE que chaque membre du groupement sera ensuite responsable, financièrement et techniquement, de l'exécution du marché lui incombant à l'issue de cette procédure de consultation en groupement de commandes ;**
- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention et toutes pièces et actes utiles à la présente décision pour le compte de la Commune de Hambers.**

#### **2020-39 Adhésion au Réseau des Collectivités pour l'année 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Réseau des Collectivités demande à la municipalité d'adhérer à celui-ci pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de ne pas adhérer pour cette année 2020.

#### **2020-40 Regroupement Pédagogique : Convention fonctionnement – répartition des charges**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été établi un renouvellement de la convention de fonctionnement et répartition des charges en la commune de Jublains et la commune de Hambers pour deux années.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré :

**ACCEPTÉ** le renouvellement de la convention de fonctionnement et répartition de charges entre la commune de Jublains et la commune de Hambers.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **2020-41 Modification du tarif de la participation familiale garderie périscolaire.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêt de la régie garderie-cantine, et au vu qu'il n'est plus possible de faire des titres avec des sommes inférieures à 15.00€. Il serait souhaitable de revoir le tarif de la participation familiale garderie périscolaire.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré :

**DÉCIDE** qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 la participation familiale garderie périscolaire sera de 15.00€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **2020-42 Arrêt de régies de la commune.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la DGFIP d'arrêté des régies des communes, il est nécessaire de définir une date.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré :

**DÉCIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 les trois régies que comporte la commune soit arrêtées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 2020-43 Tarifs communaux 2021.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

### Salles « Le Clos de l'Arpent »

Salle (143,70 m <sup>2</sup> ) .....	155.00 €	Salle 81.05 m <sup>2</sup> + Cantine 62.65 m <sup>2</sup>
Salle + Salle de réunion (185,47 m <sup>2</sup> ) .....	195.00 €	Salle + Cantine = 143.70 m <sup>2</sup> + salle de réunion 41.77 m <sup>2</sup>
Cuisine .....	105.00 €	
Lendemain .....	85.00 €	

Une réduction de 15 % est appliquée pour des forfaits :

Forfait Salle + Cuisine + Lendemain .....	294.00 €
Forfait Salle + Salle de réunion + Cuisine + Lendemain .....	328.00 €

#### **Vaisselle :**

Pour 50 personnes .....	50.00 €
Pour 100 personnes .....	100.00 €
Pour 175 personnes .....	175.00 €

**Chauffage** .....

45.00 €

du 1<sup>er</sup> octobre au 15 avril (suivant si la chaudière est allumée)

**Sono** .....

35.00 €

Uniquement pour Salle + Salle de réunion

#### **Sépulture ou Vin d'honneur**

(avec vaisselle, cuisine et chauffage compris)

Salle .....	85.00 €
Salle + Salle de réunion .....	100.00 €

**Scène montée** .....

100.00 €

**Salle de réunion** .....

15.00 €

Pour association hors commune

**Caution** .....

500.00 €

**Pénalités de nettoyage** .....

150.00 €

#### Détériorations (Vaisselle et/ou chaise et/ou cintre cassés ou manquants)

Verre .....	2.30 €
Assiette .....	2.50 €
Couvert .....	0.50 €
Tasse .....	1.50 €
Chaise .....	25.00 €
Cintre .....	2.00 €

Toute détérioration non listée ci-dessus sera facturée au prix coûtant au vu d'un justificatif.

### Salle rue Jean-Louis Bernard

Salle .....	105.00 €
Salle avec chauffage .....	140.00 €
Lendemain .....	35.00 €
Sépulture ou vin d'honneur .....	40.00 €
Caution .....	150.00 €

### Tarifs pour les associations communales :

Une gratuité pour manifestation (repas, concours de belote...) pendant le week-end (*samedi / dimanche*), par année civile (salle « Le Clos de l'Arpent » ou Salle rue Jean-Louis Bernard).

#### **A compter de la 2<sup>ème</sup> manifestation :**

##### Salle « Le Clos de l'Arpent » :

Salle ou Salle + Salle de réunion .....	105.00 €
Salle ou Salle + Salle de réunion + Cuisine .....	155.00 €

Ces tarifs comprennent également la vaisselle, le chauffage, et/ou la sono.

La scène montée sera mise à disposition gratuitement pour les associations d'Hambers sauf si celle-ci nécessite l'intervention des services techniques de la commune, dans ce cas elle sera facturée 100 €.

Il est précisé que l'association « Hambers en scène » bénéficiera également de la gratuité de la salle le week-end précédent la première représentation (montage scène et décors).

Salle rue Jean-Louis Bernard :

Salle .....55.00 €  
Salle avec chauffage.....80.00 €

Un contrat de location sera signé même pour la mise à disposition gratuite, un état des lieux avant et après la location sera effectué par la responsable de salle.

Les associations communales bénéficieront également de la gratuité du barnum une fois par année civile.

Le restaurateur de la commune se verra appliqué les tarifs « associations communales » sauf la gratuité annuelle.

**Location de chaises** (de la salle rue Jean-Louis Bernard).....0.50 €

**Location de tables** (de la salle rue Jean-Louis Bernard).....2.50 €

**Location de tables sur tréteaux avec banc**.....2.50 €

CONCESSIONS CIMETIERE :

- Concession de 30 ans..... 100.00 €

- Concession de 15 ans..... 80.00 €

*Ces prix s'appliquent pour une concession pour un caveau ou une cave-urne.*

CHAPITEAU COMMUNAL..... 50.00 €

**2020-44 Demande de participation financière pour un projet sportif de résidents du Foyer des Bleuets**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel qu'il a reçu de l'équipe APA du Pôle Médico-Social Bais Hambers sollicitant une participation financière pour un projet sportif de résidents du Foyer des Bleuets.

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer une participation de 150.00 € pour ce projet.

Le versement de cette participation sera effectué sur le compte de l'association « Cap sur mon Rêve » qui se chargera de redistribuer la somme versée.

**2020-45 Demande de M<sup>me</sup> LUCAS de recharger sa voiture électrique occasionnellement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'institutrice Mme LUCAS de recharger sa voiture électrique occasionnellement.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré :

**ACCEPTE** la demande de Mme LUCAS.

Décision du Maire (pour information)

Monsieur le Maire communique aux Membres du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de délégation en date du 04/06/2020.

N° DE LA DECISION	OBJET
2020-04	Renonce au droit de préemption urbain pour la propriété (A830) située au 8, rue du Montaigu.
2020-05	Renonce au droit de préemption urbain pour la propriété (A839 et A1268) située au 13, rue du Montaigu.
2020-06	Exerce son droit de préemption urbain pour la propriété (WK 101, jardin) située au 13, rue du Montaigu.
2020-07	Renonce au droit de préemption urbain pour la propriété (WD 229) située au 8, résidence Beau Soleil.

Questions/Informations diverses

- École : Deux devis ont été établis par les entreprises Logicia et KS Informatique pour un vidéoprojecteur et un écran tactile. Il a été décidé que l'achat se ferait auprès de KS Informatique à Neau.
- M<sup>me</sup> TERRIEN, 1<sup>er</sup> adjointe, fait voir aux conseillers la carte de la commune qu'elle aimerait intégrer dans le bulletin communal qui sera distribué en début d'année 2021. Si l'impression était faite par la commune le prix serait de 180.00€ (encre, papiers...), si par un imprimeur le plan seul : 140.00 € et inclus dans le bulletin communal : 656.00 € et le tout pour 400 exemplaires.
- Suite à la demande de M. CAMUS d'un abribus au lieu-dit de « La Lèverie », il a été suggéré de le rappeler et de voir exactement où il aimerait que soit installé l'abribus.